



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/157  
S/19518  
18 février 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Points 37 et 40 de la liste préliminaire\*  
QUESTION DE PALESTINE  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 18 février 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par M. Jadallah Azzouz Al-Talhi, Secrétaire du comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures et dans laquelle il exprime l'inquiétude de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste devant les crimes odieux que l'entité sioniste perpète dans les territoires arabes occupés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 37 et 40 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ali A. TREIKI

\* A/43/50.

ANNEXE

La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste exprime son inquiétude et sa réprobation les plus vives devant les crimes odieux que les soldats de l'entité sioniste ont perpétrés dans les territoires arabes occupés et qui ont consisté à enterrer vivants quatre Palestiniens dans le village de Salim (région de Naplouse). Ce crime inqualifiable n'est pas une simple violation des droits de l'homme; il s'agit en effet d'un véritable acte de génocide contre le peuple palestinien, qui confirme au monde entier que les crimes perpétrés par l'entité sioniste, implantée au coeur de la nation arabe, dépassent les crimes contre l'humanité qui ont été commis par le nazisme.

La responsabilité de ces crimes n'incombe pas seulement à l'entité sioniste mais aussi à tous ceux qui se tiennent aux côtés de l'organisation militaire sioniste et qui la soutiennent et en premier lieu aux Etats-Unis d'Amérique qui, par l'appui qu'ils ont fourni à l'entité sioniste dans les domaines militaire, politique et économique ainsi que dans celui de l'information, lui ont permis de commettre des crimes de génocide contre des enfants du peuple palestinien.

Tout en condamnant avec la plus grande vigueur les crimes odieux du sionisme, nous lançons, par votre truchement, un appel à la communauté internationale et à l'opinion publique mondiale pour qu'elles mettent fin aux crimes contre l'humanité perpétrés par l'entité sioniste et s'opposent fermement à sa politique terroriste qui va à l'encontre de la Charte des Nations Unies, des instruments internationaux et de la coutume des nations.

La résolution de l'Assemblée générale assimilant le sionisme à une forme de racisme exprime très fidèlement la véritable nature du régime sioniste, et le moment est venu d'exclure de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées ce régime raciste dont les pratiques criminelles ont dépassé en horreur les crimes contre l'humanité perpétrés par le nazisme.

Le Secrétaire du comité populaire du Bureau  
du peuple pour les relations extérieures,

(Signé) Jadallah Azzouz AL-TALHI